



Consultation publique

Projets de règlement P-04-047-37 et P-07-015

Modification du Plan d'urbanisme

Implantation du pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts dans l'ancienne église Erskine & American United aux 3407 et 3407A avenue du Musée

Le projet de règlement P-07-015 intitulé « Règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 et 3407A , avenue du Musée » et le projet de règlement P-047-37 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 19 mars 2007.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-07-015 permet l'implantation du pavillon d'art canadien dans l'ancienne église Erskine & American United sur l'avenue du Musée. À cette fin, il permet, aux conditions prévues par le règlement, de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) pour permettre un usage à des fins d'équipement éducatif et culturel. Ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet contient, en plus de celles portant sur les usages autorisés, des dispositions relatives à l'aménagement paysager, aux démolitions, à l'archéologie, à l'aménagement, au design et à l'architecture ainsi qu'aux délais de réalisation du projet.

Modification au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-047-37 prévoit les ajustements requis au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour permettre ce projet en intégrant l'immeuble visé au secteur d'affectation «Grand équipement institutionnel».

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement de l'arrondissement de Ville-Marie situé au 888, boul. de Maisonneuve Est, 5^e étage;
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le 17 avril 2007
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe 14^e étage
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 8 mai, à 19 h, aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM 514 872-8510

Montréal, le 5 avril 2007



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
